



# AVIS PUBLIC

**Municipalité Régionale de Comté de Sept-Rivières**

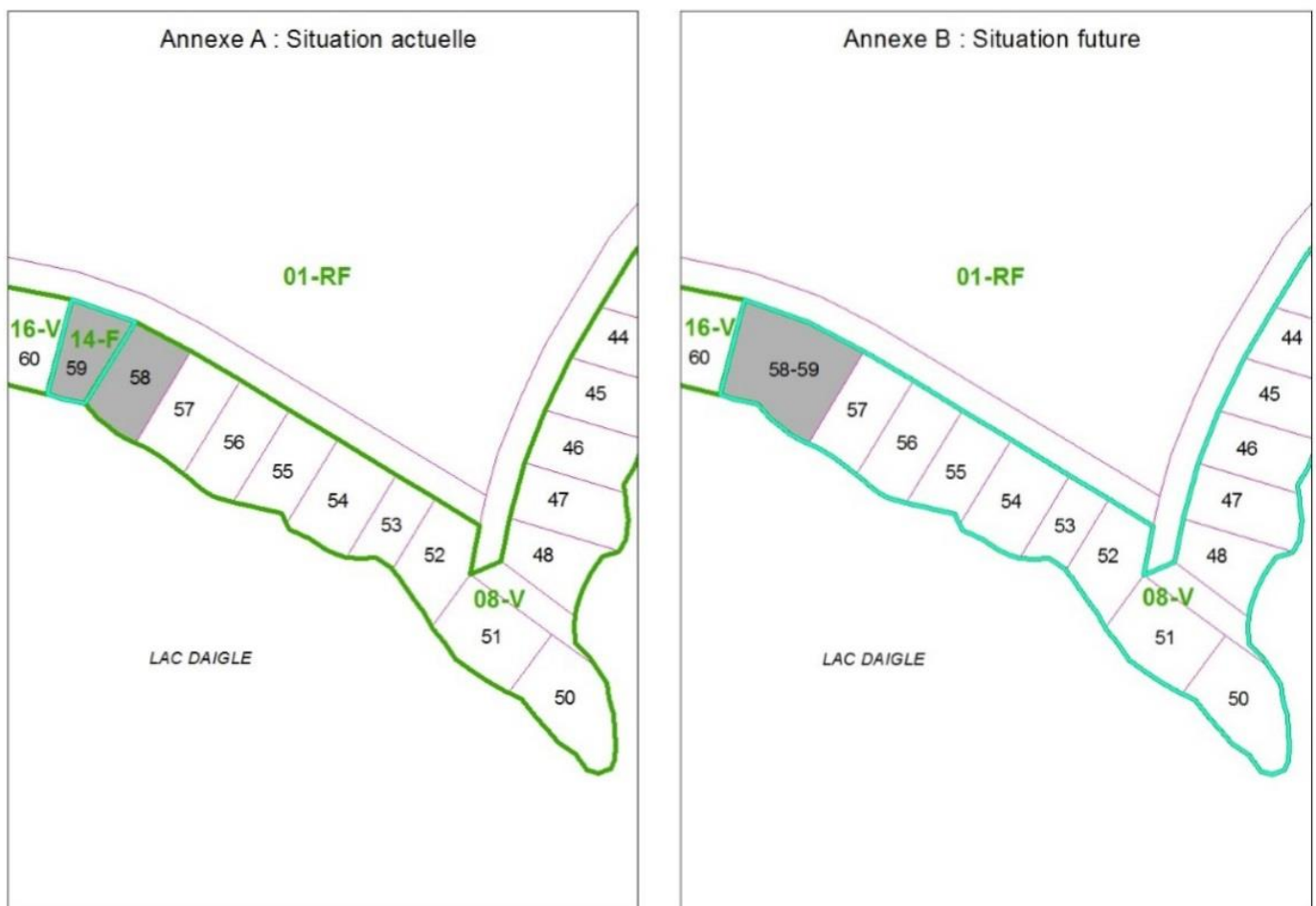
**Aux contribuables du TNO Lac-Walker (secteur Lac Daigle)**

## **Entrée en vigueur du règlement N° 03-2017**

Le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Sept-Rivières, donne avis public de ce qui suit :

1° QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières a adopté, lors de la séance régulière du 18 juillet 2017, le règlement N° 03-2017: « Amendement au règlement de zonage N° 07-92 – Agrandissement de la zone 08-V ».

2° QUE l'objet de ce projet de règlement est de modifier le règlement de zonage afin d'agrandir le zone 09-V à même la zone 14-F. Les zones visées par ce projet de règlement sont illustrées sur les cartes suivantes :



3° QUE ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

4° Que les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de Sept-Rivières, 106, rue Napoléon, bureau 400, Sept-Îles ainsi que sur le site internet de la MRC à l'adresse suivante : [www.mrc.septrivieres.qc.ca](http://www.mrc.septrivieres.qc.ca)

**DONNÉ à Sept-Îles, ce 24<sup>e</sup> jour du mois de juillet de l'an deux mille dix-sept.**

**SIGNÉ**

**Alain Lapierre**

**Directeur général et secrétaire trésorier**